

**Soutien technique des lacs** ETE 2009  
Programme *Bleu Laurentides*  
Municipalité d'Amherst



Rapport d'activités par  
**Dominic Lemyre-Charest, Agent de liaison**



## Table des matières

Introduction .....	1
1. Mise en contexte .....	3
2. Biographie .....	8
3. Objectif général.....	9
4. Objectifs spécifiques .....	9
5. Bilan.....	11
5.1 Objectif 1.....	11
5.2 Objectif 2.....	14
5.3 Objectif 3.....	16
5.4 Objectif 4.....	20
6. Orientations et recommandations .....	21
6.1 Sensibilisation .....	21
6.2 Formation et accompagnement.....	21
6.3 Concertation.....	22
Conclusion.....	23
ANNEXES .....	24
ANNEXE 1 .....	25
ANNEXE 2 : .....	29
ANNEXE 3 : .....	33
ANNEXE 4 : .....	35

## Introduction

La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans une très forte croissance démographique, un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages est aussi fortement à la hausse.

Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont donc soumis à des pressions qui peuvent menacer leur intégrité écologique. Plusieurs lacs de cette région montrent d'ailleurs des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport important de nutriments d'origine anthropique qui favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques envahissantes. Il est important de noter que la dégradation des lacs peut engendrer des conséquences économiques non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau affecté par des proliférations de plantes aquatiques envahissantes ou de cyanobactéries peut engendrer une baisse significative de la valeur des immobilisations situées autour de ce dernier. À la lumière de ces informations, il appert urgent que les associations de lacs et les municipalités des Laurentides entreprennent le suivi de l'état de santé des lacs.

*Bleu Laurentides* est une initiative du milieu, issue de la *Table de concertation sur les lacs des Laurentides* qui vise à susciter des changements de comportements significatifs chez les usagers. Il a aussi pour but d'inciter les gestionnaires municipaux à favoriser l'adoption de nouvelles pratiques d'aménagement des territoires lacustres.

*Bleu Laurentides* se divise en deux volets :

- Programme régional d'accompagnement pour la mise en œuvre de la surveillance volontaire des lacs des Laurentides.
- Développer, avec les municipalités et les acteurs du milieu, des outils d'aménagement et de gestion durables des paysages lacustres.

Les différents outils développés misent sur le partenariat naturel entre les riverains et les gestionnaires municipaux pour renforcer les compétences locales en matière de gestion durable des lacs.

# 1. Mise en contexte

## Localisation :

La municipalité d'Amherst est située dans la région des Laurentides à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de la Ville de Mont Tremblant. Elle englobe trois anciens villages, soient ceux de St-Rémi-d'Amherst, Vendée et Rockway-Valley. Pour les automobilistes provenant de l'Outaouais par la route 323, Amherst est la porte d'entrée de la région des Laurentides.



Figure 1 : Carte de la région d'Amherst

## Territoire et réseau hydrographique :

Le territoire de la municipalité est caractérisé par l'abondance de ses lacs qui représentent des lieux privilégiés pour de nombreux villégiateurs. On dénombre plus de soixante-dix lacs à travers la municipalité en plus des nombreux cours d'eau qui les relient entre eux. La principale rivière à parcourir le territoire du nord au sud est la rivière Maskinongé. Le bassin versant de cette rivière inclut, en partie ou en totalité, le territoire de dix municipalités, dont sept

de façon plus importante. La municipalité d'Amherst est celle qui occupe la plus grande portion de ce bassin. Actuellement, les instances municipales concernées mettent sur pied une société de protection du bassin versant de la rivière Maskinongé pour instaurer des actions à l'ensemble du bassin versant et harmoniser les réglementations en vigueur. À une plus large échelle, ce réseau hydrographique s'inscrit dans le bassin versant de la rivière Rouge. En raison du redécoupage des bassins versants orchestré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au printemps dernier, un organisme de bassin versant de la rivière Rouge a été fondé à l'automne 2009, avec la participation souhaitée de tous les acteurs du bassin dans une optique de gestion concertée des ressources en eau.

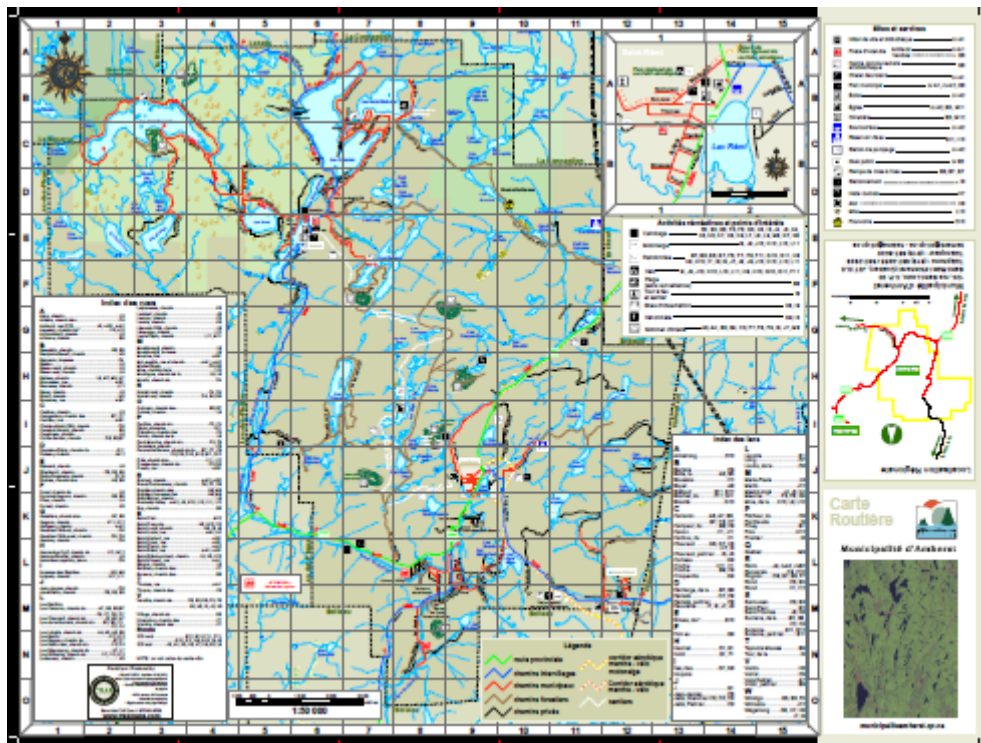


Figure 2 : Carte de la municipalité d'Amherst

**Historique et population :**

Anciennement occupé par les Algonquins, le canton d'Amherst fut développé à la fin du XIXe siècle. Trois villages (St-Rémi-d'Amherst, Rockway-Valley, Vendée) ont pris place au sein du canton habité par des colons provenant de différents endroits, principalement du sud de la région. Pour chaque village, une église fut érigée en raison des croyances religieuses différentes. La principale activité économique de la région fut pendant plusieurs décennies basée sur la foresterie, malgré la présence d'activités agricoles, de l'exploitation d'une mine, de chasse et de pêche. De nos jours, la région évolue via le développement de la villégiature tout en conservant des activités forestières. Ainsi au sein de la population de 1400 personnes, on retrouve une proportion importante de villégiateurs provenant du Québec, mais aussi de l'Ontario, des États-Unis et de quelques autres nationalités.

**Environnement et problématique :**

Comme il a été mentionné, l'attrait de la municipalité d'Amherst est attribuable en partie à ses nombreux lacs et paysages. Une quinzaine de lacs regroupent la plupart des habitations riveraines de la municipalité. Ceux-ci possèdent des caractéristiques différentes avec les problématiques qui y sont reliées. Certains plus petits, comme le lac de la Mine et surtout le lac Rémi, se retrouvent à un stade d'eutrophisation plus avancé. Les bassins versants des deux plus grands lacs, Cameron et de la Sucrierie, composent avec un développement résidentiel ceinturant quasiment tout le pourtour des plans d'eau, inférant une pression anthropique plus importante et amenant parfois des tensions sociales par rapport à l'utilisation des plans d'eau et de la circulation. Certains lacs ont conservé un important aspect naturel de leur berge, dont le lac de la Grange, le lac Chevreuil et lac de la Décharge. La question du lavage obligatoire des embarcations pour les bateaux provenant de l'extérieur de la municipalité est une préoccupation pour les quatre lacs possédant une descente publique. Cet intérêt s'explique par la présence d'une espèce de



plante aquatique envahissante, le myriophylle à épi, dans certains lacs de la région et occasionnant des changements considérables pour certaines zones des plans d'eau touchés.

Par ailleurs, le drainage de certains chemins routiers représente un apport de sédiments pour quelques lacs de la municipalité. Au lac Rognon et au lac de la Mine, des endroits problématiques (des foyers d'érosion) ont été identifiés et l'aménagement de bassins de sédimentation avec une vidange adéquate permettrait de pallier à ce type de problème. Les castors représentent quant à eux un problème presque généralisé à l'ensemble des lacs. La cohabitation avec l'homme ne s'effectue pas toujours bien. Il s'agit d'une réalité qu'il faut apprendre à gérer et qui perdurera. Pour certains lacs de tête tels que le lac de la Mine ou le lac Brochet, les castors peuvent jouer un rôle sur les propriétés physicochimiques des plans d'eau.

Aucun épisode de cyanobactéries n'a été répertorié en 2009 sur le territoire de la municipalité d'Amherst. Le lac de la Mine a connu un épisode de fleur d'eau en 2007. Des tests ont été réalisés encore cette année pour évaluer la situation et la capacité de filtration du marais situé à l'embouchure du lac. En raison de cet épisode de cyanobactéries, quelques résidences ont été visitées pour évaluer l'état des installations septiques ou des autres systèmes en place. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) appliqué par la municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides.

### **Sensibilisation et réglementation :**

Plusieurs associations existent pour protéger l'environnement des lacs ainsi qu'une fédération, la *Fédération des associations de lacs de la municipalité d'Amherst* (FALMA), qui regroupe l'ensemble des acteurs. Par le travail de nombreux bénévoles, les principaux lacs habités de la municipalité sont suivis dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère

du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du programme *Bleu Laurentides* offert par le Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides (CRE Laurentides). Ces initiatives permettent d'avoir un éclairage fiable sur certains paramètres physicochimiques des lacs, ainsi que sur l'état de la bande riveraine. En résultante, ces travaux permettent de sensibiliser les riverains par rapport à la santé de leur lac. En lien avec cette initiative, la municipalité d'Amherst participe pour une troisième année consécutive au programme de Soutien technique des lacs de *Bleu Laurentides*, qui fournit à la municipalité, à sa population et aux associations de lacs les services d'un agent de liaison qui les accompagne dans leur démarche et les informe sur les différents aspects touchant les plans d'eau.

En décembre 2008, la MRC des Laurentides a renforcé sa réglementation par rapport à la protection des bandes riveraines. La municipalité d'Amherst a emboîté le pas, permettant ainsi à ces milieux naturels de mieux filtrer et retenir les éléments nutritifs et les sédiments se dirigeant vers les cours d'eau et les lacs. Un résumé de la réglementation a été réalisé pour faciliter la compréhension des différents aspects de la réglementation (*voir Annexe 2*). De plus, la municipalité a engagé un « inspecteur des bandes riveraines » pour faire connaître le règlement municipal et amorcer son application. Plusieurs affiches avaient été installées à des endroits stratégiques pour informer la population du nouveau règlement. De plus, la municipalité a distribué gratuitement plus de 5000 arbustes et des centaines d'arbres pour reboiser les rives des lacs et rivières. Ces différentes initiatives ont eu pour effet d'accroître la végétation en bordure des lacs qui d'ici quelques années, retrouveront un aspect naturel en remplacement des aménagements ornementaux principalement composés de gazon.

## 2. Biographie

Dominic Lemyre-Charest réalise actuellement une maîtrise en sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ceci fait suite à ses études en administration à HEC Montréal et d'écologie à l'UQAM. Durant l'été 2008, Dominic a été à l'emploi du laboratoire de David Bird pour réaliser l'échantillonnage et certaines analyses de lacs situés en Montérégie. En lien avec son expérience avec *Bleu Laurentides*, Dominic approfondit les enjeux entourant l'eau et les différents aspects de l'aménagement du territoire. L'eau représente un enjeu crucial pour de nombreuses populations de la planète. Le Québec est choyé par l'abondance et la qualité de son eau. Cependant, la pression des activités humaines sur la ressource peut perturber l'intégrité des milieux aquatiques. L'eutrophisation accélérée des lacs, la présence accrue de fleurs d'eau d'algues bleu-vert, l'apparition de plantes aquatiques envahissantes, etc. sont des problématiques nécessitant des actions concrètes et durables. Des changements de mentalité et d'usages sont en cours, malgré qu'un bon bout de chemin reste encore à faire pour assurer la pérennité de la qualité de notre eau.



Figure 3 : Dominic Lemyre-Charest

### 3. Objectif général

L'objectif général du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est de fournir une ressource technique pendant 16 semaines (approximativement du 19 mai 2009 au 4 septembre 2009) à la municipalité d'Amherst, ayant pour mandat de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides, suite à la concertation de la municipalité et des associations de lacs du territoire impliquées.

Le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est un service clé en main. Le CRE Laurentides recrute les stagiaires, les forme et les supervise. À cette fin, un coordonnateur ou une coordonnatrice du programme est engagé(e) pour la saison estivale et est encadré(e) par la chargée de projet *Bleu Laurentides*. Ainsi, la municipalité peut bénéficier de la crédibilité, de l'expérience et des outils développés par le CRE Laurentides au fil des ans.

### 4. Objectifs spécifiques

Suite à une rencontre entre les représentants municipaux et le CRE Laurentides, le 24 avril 2009, un cadre de plan d'action a été élaboré par le CRE Laurentides et déposé aux répondants du projet. Il intègre les préoccupations et les besoins exposés par la municipalité en planifiant des activités précises pour répondre aux priorités ciblées en matière de **sensibilisation** et d'**acquisition de connaissances** dans une perspective de protection des milieux lacustres, ainsi que de **communication** et de réseautage entre les différents intervenants. Ce cadre d'action a ensuite fait l'objet d'une validation auprès de la municipalité d'Amherst et s'est ajusté, en fonction de la réalité sur le terrain, au cours du mandat de l'agent de liaison.

## Objectifs

1. Accompagner et former les riverains au suivi volontaire des lacs à l'aide des protocoles de caractérisation élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.
2. Sensibiliser les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la municipalité aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives par des espèces indigènes et une sensibilisation à la conservation de la végétation en place. Les lacs suivants sont priorisés : de la Sucrierie, Rond, Cameron, Rognon et Rémi.
3. Favoriser la communication entre les riverains de certains lacs de la municipalité d'Amherst afin de promouvoir la création de nouvelles associations de lacs principalement au lac Rémi et pour la rivière Maskinongé, et de stimuler les associations du lac du Brochet et du lac Windigo. Favoriser la communication entre les associations de lacs et la « FALMA » pour valoriser l'échange d'information.
4. Autre(s) activité(s)  
Distribution d'arbres et arbustes commandés par la municipalité.

## 5. Bilan

### 5.1 Objectif 1

**Accompagner et former les riverains au suivi volontaire des lacs à l'aide des protocoles de caractérisation élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.**

En rencontrant les personnes ressources des associations, je les ai informé sur les prises de données concernant la transparence de l'eau. Une liste des personnes formées aux protocoles de la *Trousse des lacs* a été produite. Parfois, certains responsables rencontrés étaient déjà en charge de ces relevés. C'était le cas du lac Cameron, du lac de la Sucrierie et du lac de la Mine. Lors de ces entretiens, nous avons parlé de la procédure et de la méthode. Ceux-ci les comprenaient bien et faisaient les relevés adéquatement. Au lac de la Décharge et au lac Brochet, les responsables effectuaient le protocole de la transparence de l'eau depuis de nombreuses années et ne sentaient pas le besoin d'avoir un accompagnement. Au lac Windigo, j'ai précisé à la personne responsable la plage horaire pour prendre les relevés. Au lac Rémi, l'inspecteur m'a demandé de prendre quelques-unes des mesures. Lors d'accompagnement pour la prise d'échantillon d'eau du RSVL, j'ai aussi supervisé la mesure de transparence et répondu aux questions pour les riverains du lac de la Mine, de la Grange et Chevreuil.

Par rapport au protocole de caractérisation de la bande riveraine, j'ai présenté l'outil aux différentes associations. Le lac Cameron et de la Sucrierie avaient mandaté dans les dernières années la firme Biofilia pour réaliser le travail. Cependant, d'ici quelques années, suite aux nouveaux règlements et aux changements apportés par les riverains, cet exercice sera refait pour constater les changements. La personne responsable au lac Windigo semblait

très intéressée à réaliser la caractérisation de la bande riveraine et cet élément sera un des projets permettant à quelques personnes de s'impliquer et d'aider à relancer l'association l'an prochain. J'ai accompagné les responsables du lac de la Mine dans la réalisation de l'exercice. Pour sa part, le lac Brochet portait peu d'intérêt aux protocoles de la *Trousse des lacs*, s'attardant plutôt sur des tests de potabilité de l'eau. En raison de la petite taille du lac Rémi et de la zone de protection de vingt mètres autour du lac de la Décharge, le protocole de caractérisation de la bande riveraine était peu utile pour ces milieux.

Concernant la formation des associations de lacs à la prise d'échantillons d'eau dans le cadre du RSVL, j'ai rencontré plus des deux tiers des personnes responsables et nous avons discuté de la procédure tant au niveau de la prise d'échantillon, de la conservation au froid et de l'expédition. Il a aussi été question des « blancs de terrain » et des « blancs de transport » pour comprendre leur utilité dans le processus scientifique. Les lacs Chevreuil, de la Grange, de la Mine et Windigo ont été accompagnés dans la procédure. En raison d'oubli de la part de deux personnes et que je n'étais pas disponible lors du dernier relevé, tous les lacs n'ont pu être accompagnés.

J'ai présenté l'outil de compilation, lié au protocole de caractérisation de la bande riveraine, aux différentes associations de lacs. Les lacs de la Grange et Chevreuil l'ont utilisé. J'ai compilé les données de caractérisation de la bande riveraine pour le lac Rond et fourni une copie du document et des graphiques à la personne responsable. Par ailleurs, en lien avec la caractérisation, j'ai écrit un document de base pour accompagner les tableaux, graphiques et cartes réalisés par les associations. Celui-ci a été transmis aux autres lacs pour s'en inspirer ou l'adapter à leur réalité. Par rapport au lac Rognon, les membres n'étaient pas certains si la caractérisation avait été faite. J'ai présenté l'outil de compilation à deux personnes de l'association qui ne semblaient pas connaître une telle procédure, le seul document détenu par l'association était une analyse et des recommandations sur l'aménagement de la berge.

Pour ce qui est des inscriptions au RSVL, le lac Windigo était inscrit pour l'année 2009. Une question de temps et de financement a retardé l'inscription du lac Rond, qui se fera finalement en 2010. Le lac Brochet n'était pas intéressé à se réinscrire, principalement en raison des aspects naturels tels que les castors qui influencent considérablement les éléments physicochimiques de ce lac. Ceux-ci réalisent plutôt des relevés pour la potabilité de l'eau.

Les carnets de santé de tous les lacs ont été complétés et mis en ligne sur le site internet de la municipalité. Il a fallu actualiser tous les carnets de santé en raison de nouveaux comités exécutifs et des nouveaux règlements. Cet outil, maintenant disponible, permettra à tous les riverains d'avoir une information de base accessible concernant leur lac.



**Figure 4 : Décharge du lac de la Mine où un barrage de castor est érigé**



## 5.2 Objectif 2

**Sensibiliser les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la municipalité aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives par des espèces indigènes et une sensibilisation à la conservation de la végétation en place. Les lacs suivants sont priorités : de la Sucrierie, Rond, Cameron, Rognon et Rémi.**

Lors de mes visites sur le terrain et des évaluations des rives, qui ont précédé la distribution d'arbustes, j'ai recommandé à la plupart des riverains d'adhérer au programme de distribution de végétaux selon leurs besoins et leur volonté. En raison de l'état de santé du lac et/ou des résultats de la caractérisation des berges qui avait été effectuée, j'ai débuté mes efforts de sensibilisation aux lacs de la Sucrierie et Rémi. Par la suite, j'ai complété mes visites de terrains aux lacs Rognon, Rond et Cameron. Ces deux derniers ont été moins visités en raison de leur taille et du travail qui avait déjà été réalisé lors des années précédentes. Plusieurs visites ont été effectuées au lac Chevreuil où l'association préférait que je rencontre directement les riverains et que je fasse l'évaluation de la rive du lac au lieu d'organiser un atelier sur la revégétalisation. Cette décision visait à rejoindre les gens moins concernés par la protection du lac, et était aussi motivée par le taux élevé de villégiateurs occasionnels. Le détail des évaluations de rives effectuées au cours de l'été a été classé par lac.

Un exemple de revégétalisation a été effectué au lac Rognon près de la descente de bateau. À l'aide des affichettes « Bandes riveraines au travail! », le stationnement a été délimité et des arbres et arbustes ont été plantés dans le gazon qui antérieurement était coupé. J'ai de plus fourni un plan à l'association du lac Chevreuil pour revégétaliser un ponceau de route nouvellement

construit. Pour le lac Rond, je prévoyais tenir un petit atelier lors de l'épluchette de blé d'Inde, mais celle-ci fut finalement annulée.



**Figure 5 : Revégétalisation à la descente du lac Rognon**

Lors de toutes les activités où des groupes de personnes ont été rencontrés, je mettais à la disposition des gens des dépliants informatifs. Certains dépliants ont aussi été distribués lors de visites de porte-à-porte. Le détail de la distribution des dépliants est présenté à l'annexe 6.

Des articles de sensibilisation ont été publiés dans le bulletin du maire par rapport aux sujets d'actualité. J'ai offert de rédiger des articles pour les journaux du lac Cameron et du lac de la Sucrierie. Ceux-ci se sont dit intéressés, mais ne me sont pas revenus avec des demandes précises. À la demande de l'inspecteur, j'ai écrit un document d'information sur les feux de camp et leurs impacts sur les lacs et cours d'eau.

### 5.3 Objectif 3

**Favoriser la communication entre les riverains de certains lacs de la municipalité d'Amherst afin de promouvoir la création de nouvelles associations de lacs principalement au lac Rémi et pour la rivière Maskinongé, et de stimuler les associations du lac du Brochet et du lac Windigo. Favoriser la communication entre les associations de lacs et la « FALMA » pour valoriser l'échange d'information.**

En 2007, une conférence sur les bienfaits d'une association avait été présentée, regroupant quelques participants à travers la municipalité. L'année dernière, certaines personnes avaient semblé potentiellement intéressées à démarrer une association aux lacs désignés. À la suite de ce travail, j'ai tenté d'entrer en lien avec ces personnes afin de soutenir les associations dans leur démarche.

Au lac Rémi, j'ai discuté avec une majorité de riverains du lac pour mieux comprendre l'intérêt qu'ils avaient pour la création d'une association de lac. Seulement deux personnes se disaient réellement intéressées. L'année dernière, un riverain avait démontré de l'intérêt pour démarrer une association. À quelques reprises, je lui ai téléphoné et j'ai laissé un mot à sa porte l'invitant à me contacter, mais en vain. Le processus d'eutrophisation avancé du lac Rémi en fait un lac peu fréquenté et peu utilisé par ses riverains. De plus, la municipalité s'est chargée de prendre les échantillons d'eau en 2008 et des mesures avec le disque de Secchi. Ces particularités font en sorte de diminuer l'intérêt des riverains à créer une association de lac.

En ce qui a trait à la rivière Maskinongé, les deux personnes identifiées n'étaient pas connues ni par l'ancien agent *Bleu Laurentides* et ni par la FALMA. Lors de mes visites sur la rivière, les discussions ont principalement porté sur la revégétalisation et la protection des berges et de l'érosion progressive des terrains, mais peu d'intérêt semblait exister pour former une association. L'intérêt de former une association autour d'une rivière est moins fort que pour un lac, où les riverains y pratiquent plusieurs activités. De plus, les protocoles de la *Trousse*

*des lacs* ne s'appliquent pas aux rivières. Enfin, la mise sur pied par les municipalités concernées d'une société de protection du bassin versant de la rivière Maskinongé et d'un organisme de bassin versant de la rivière Rouge permettra prochainement aux gens de participer à la protection de ces cours d'eau. Ainsi, pour ces riverains, l'accent a été mis sur la stabilisation des berges et sur l'explication d'une technique pour bouturer les saules, ces arbustes étant plus résistants aux glaces que les végétaux distribués par la municipalité.

Tel que décrit précédemment, les visites de terrain ont été la principale activité réalisée pour rejoindre les gens. Des articles ont été écrits dans le bulletin du maire pour les informer sur les sujets de l'heure. La tenue d'un kiosque lors du festival country a permis de discuter avec plusieurs personnes, en plus de distribuer de l'information et des dépliants aux personnes intéressées.

Au niveau de la FALMA, en raison du départ du président et de la vice-présidente qui n'ont été remplacés qu'à la fin août, j'ai assisté la secrétaire trésorière en fournissant de l'aide pour certaines fonctions. Ainsi, j'ai rédigé le procès-verbal d'une réunion, j'ai écrit quelques courriels et propositions pour le plan d'action, j'ai présenté, lors de la réunion de la FALMA, les résultats de la distribution des végétaux et recueillis les commentaires. J'ai aussi présenté le rôle du futur organisme de bassin versant de la rivière Rouge.

J'ai assisté et pris la parole sur les sujets désirés par les conseils exécutifs des associations de lacs lors de plusieurs de leur assemblée générale annuelle (AGA) pour les lacs : Rond, Rognon, de la Sucrierie, Cameron, de la Mine, Winnetou ainsi que la FALMA. Ces activités m'ont permis de sensibiliser un bon nombre de personnes sur des sujets jugés importants pour la population locale. Des résumés de ces rencontres ont été réalisés.

De plus, j'ai tenté de favoriser les relations entre les associations existantes. Au commencement de mon stage, j'ai pris rendez-vous avec une personne ressource de toutes les associations présentes sur le territoire. Ce faisant, j'ai actualisé la liste des contacts des différentes associations de lacs. Ces rencontres ont permis de créer des liens avec les associations en plus de les

aider à mieux comprendre les problématiques qui affectaient les différents lacs. J'ai approfondi certains sujets ou aidé certaines réalisations suite aux interrogations qui m'ont été soumises. Voici certaines demandes venant des associations de lacs présentes sur le territoire :

Au lac Brochet, j'ai rencontré le président de l'association. Cette association a été stimulée en raison des nouveaux règlements sur les bandes riveraines. Plusieurs petits terrains sont situés entre le lac et la route, les nouvelles contraintes font en sorte que les résidents ne peuvent plus entretenir un espace jugé raisonnable, selon eux, conformément au règlement. Lors de ma rencontre, nous avons discuté du sujet et de l'importance de la bande riveraine et de l'application du règlement.

Pour le lac Windigo, en plus d'avoir conseillé à quelques reprises la personne qui s'occupait des prises d'échantillons et des mesures de la transparence de l'eau réalisées avec le disque de Secchi, je me suis entretenu avec plusieurs résidents à propos de l'importance de détenir une association de lac. Historiquement, cette association a souvent été soutenue par seulement quelques personnes, voire une selon les années. Le but des discussions a été d'encourager les gens à participer et à s'informer à propos de l'association. Un résident a parlé d'organiser une épluchette de blé d'Inde et d'y inviter les riverains. J'ai aussi insisté sur la tenue d'une réunion prochainement pour conscientiser les gens. Celle-ci pourrait se faire au printemps permettant ainsi de communiquer les résultats obtenus à travers le programme d'échantillonnage du RSVL réalisé cette année.

Un contact a été établi avec l'association du lac Winnetou. Ce dernier se trouve isolé de la municipalité d'Amherst par le système routier qui le relie à Brébeuf et Huberdeau. Lors de l'assemblée générale annuelle de l'association, j'ai présenté la *Trousse des lacs* ainsi que ses protocoles et informer les gens de l'existence de la FALMA. Le tout a résulté en la création d'un « comité environnement » qui mettra en place des actions pour la prochaine année.

En terminant, j'ai actualisé le site Internet de la municipalité d'Amherst en y ajoutant certaines informations par rapport à la caractérisation des berges, ainsi que la mise en ligne des carnets de santé de tous les lacs. Ceux-ci ont été complétés ou mis à jour selon les développements réalisés durant l'été.



**Figure 6 : Kiosque d'information tenue lors du festival country de St-Rémi-d'Amherst**

## 5.4 Objectif 4

### **Une distribution d'arbres et arbustes commandés par la municipalité était prévue comme autre activité.**

À travers cette activité, mon rôle consistait à assister « l'inspecteur des bandes riveraines » à la réalisation de l'événement ainsi que de fournir des conseils. Mon expérience horticole m'a grandement servi pour recommander aux riverains les plantes les mieux adaptées aux conditions de sols et d'ensoleillement de leur terrain. Au début, j'ai réalisé quelques visites avec l'inspecteur à des résidences sollicitant l'aide de la municipalité pour le programme. Ceci avait pour but de le familiariser avec les espèces sélectionnées, apprendre à les reconnaître en milieu sauvage et remarquer les caractéristiques afin de conseiller la plantation des bonnes espèces, aux bons endroits. En même temps, cet accompagnement lui permettait de se familiariser avec les différents rôles de la bande riveraine.

Par la suite, lors de mes visites de porte-à-porte, j'ai rempli plusieurs formulaires avec les riverains en leur conseillant certains aménagements. Le jour de l'événement, presque tous les arbustes et une bonne quantité des arbres disponibles ont été distribués. Ensuite, les végétaux restants ont été distribués lors d'assemblées générales annuelles de lacs et des visites de riverains qui ont été réalisées peu après l'activité. Les employés municipaux ont planté les arbres restants sur le territoire de la municipalité. Suite à la distribution, j'ai rédigé des recommandations pour améliorer la procédure et offert certains conseils pour assurer le bon fonctionnement de la journée de distribution.

## 6. Orientations et recommandations

### 6.1 Sensibilisation

Beaucoup de sensibilisation a été faite au cours des derniers étés à Amherst. Les gens sont réceptifs, mais parfois réticents à effectuer certains changements par rapport à l'aménagement de leur berge. Il est important de poursuivre le travail pour progressivement retrouver une végétation naturelle autour des plans d'eau de la municipalité. Une partie de ce travail doit se faire au niveau des inspecteurs pour bien faire comprendre le bien-fondé des restrictions additionnelles en lien avec la réglementation des bandes riveraines. Le programme de dons d'arbustes rejoint un nombre considérable de riverains. Une meilleure gestion de l'événement le jour même et la participation de bénévoles de la FALMA permettraient de réaliser une meilleure sensibilisation des personnes rejointes.

### 6.2 Formation et accompagnement

Plusieurs des associations ont adhéré depuis des années au RSVL. Certains des exécutants réalisent les mesures depuis quelques temps et sont très à l'aise avec la procédure. De plus, pour la majorité des lacs, les protocoles ont été réalisés dans les dernières années. Pour ces différentes raisons les besoins en formation et accompagnement sont plutôt faibles pour les années à venir à moins de l'ajout de nouveaux protocoles.



### 6.3 Concertation

Deux organismes prendront réellement forme au cours de la prochaine année soit la société de protection du bassin versant de la rivière Maskinongé et l'organisme de bassin versant de la rivière Rouge. Il pourra être intéressant d'intégrer un agent de liaison à travers l'un ou l'autre de ces organismes pour compléter le travail qui sera fait par ces instances.

Après trois années de présence sur le territoire de la municipalité d'Amherst, beaucoup de travail a été réalisé sur le terrain. Les échantillonnages de la qualité de l'eau viennent d'être réalisés, la plupart des berges des lacs ont été caractérisées lors des dernières années quand l'exercice s'y prêtait bien et beaucoup de riverains ont été sensibilisés aux problématiques entourant les plans d'eau. Je suis d'avis qu'il reste encore de la sensibilisation à faire et il faut continuer d'encourager la revégétalisation des berges. La première année d'application du nouveau règlement a permis d'informer la population et d'avertir les cas les plus flagrants et visibles. Cependant, il est important de faire respecter rigoureusement le cadre réglementaire municipal pour éviter que les riverains réduisent la largeur de leur bande végétalisée.



Figure 7 : Marais filtrant à l'entrée du lac de la Mine

## Conclusion

La municipalité d'Amherst se caractérise notamment par ses nombreux lacs qui depuis quelques décennies attirent les villégiateurs de différentes provenances. Tous les riverains reconnaissent l'importance et la valeur de leur plan d'eau. Pour cette raison, les gens sont à l'écoute des mesures à prendre pour préserver la qualité des milieux aquatiques. La municipalité est bien consciente de cette réalité en appuyant et en mettant en place des mesures visant la protection des lacs et cours d'eau.

En terminant, je voudrais remercier la population d'Amherst pour leur accueil et leur ouverture face au travail que j'ai réalisé cet été. Il en va de même pour tous les employés de l'hôtel de ville qui m'ont appuyé et aidé tout au long de l'été. Je tiens aussi à remercier le maire et les conseillers pour leur support et précisions sur certains dossiers. Enfin, je vous souhaite de jouir des richesses naturelles de votre territoire, de les chérir et de les préserver pour qu'elles perdurent dans les siècles à venir.

## **ANNEXES**

## **ANNEXE 1**

### **Rapport d'activités cumulatif**

## Activités réalisées dans le cadre du programme de Soutien technique des lacs de *Bleu Laurentides*

Été 2009

Nom de l'agent : Dominic Lemyre

Municipalité ou territoire: Amherst

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
<b>Communication</b>			
Participation à des AGA d'associations de lacs	Lac Rognon	06/13	25
	Lac Rond	06/20	20
	Lac Cameron	07/04	40
	Lac de la Sucrierie	07/04	25
	FALMA	07/11	12
	Lac de la Mine	07/12	10
	Lac Winnetou	07/26	30
<b>TOTAL</b>			<b>152</b>
Participation à des rencontres d'information avec des responsables municipaux (ou autres intervenants)	Conseil municipal	07/13	25
	AGIR pour la Diable	06/25	35
<b>TOTAL</b>			<b>60</b>
Création d'une association de lac	Redémarrer l'association du lac Windigo		5
	Démarchage auprès des associations des lacs Rémi et Maskinongé		
<b>TOTAL</b>			<b>5</b>

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
<b>Sensibilisation</b>			
Organisation d'ateliers de révégétalisation	Lac Chevreuil, croquis pour un ponceau	06/28	7
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>
Tenue de kiosques	Festival country de St-Rémi	06/13 06/14	25 et +
<b>TOTAL</b>			<b>25</b>
Réalisation de tournées de porte-à-porte et visites de riverains	Lac Rémi		20
	Lac Sucrierie		36
	Lac Chevreuil		24
	Lac Cameron		21
	Rivière Maskinongé		5
	Lac Rond		4
	Lac de la Mine		3
Lac Rognon		11	
<b>TOTAL</b>			<b>124</b>
Participation à des activités (associations et municipalités)  <i>***autres que celles où des kiosques furent tenus</i>	OBV Rouge	07/02	35
<b>TOTAL</b>			<b>35</b>
Participation à une distribution d'arbres ou de végétaux	St-Rémi et Vendée	06/27	150

<b>TOTAL</b>			<b>150</b>
Élaboration de documents d'informations ou articles de journaux	Actualisation du site web	Juin et juillet	
	Mots dans le bulletin du maire	Juin Juillet	
<b>Activités</b>	<b>Détails (nom de l'association, personnes présentes)</b>	<b>Date</b>	<b>Nbr. de personnes présentes ou impliquées</b>
<b>Caractérisation</b>			
Présentation du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et de la <i>Trousse des lacs</i>	Lac Winnetou	07/26	2
Accompagnement des associations de lacs dans la réalisation du RSVL	Lac Chevreuil	07/19	2
	Lac de la Grange	07/19	2
	Lac Windigo	07/20	1
	Carnet de santé	07	Toutes les associations
Formation des associations aux protocoles de la <i>Trousse des lacs</i> et du RSVL	Lac de la Mine	07/17	1
	Lac Rognon	07/05	2
<b>TOTAL</b>			<b>20</b>
<b>Autres activités</b>			
			<b>2</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>363</b>

## **ANNEXE 2 :**

**Résumé des règlements concernant les aménagements dans la bande riveraine**



## Résumé du plan d'aménagement à ce qui à trait à la revégétalisation des berges

*Attention : Les nouvelles constructions ou modifications à des constructions existantes ne sont pas soumis aux mêmes normes. Il est préférable de consulter l'inspecteur. Ce document ne constitue pas un document officiel. Il a été fait dans un souci de vulgarisation des règlements et il peut ne pas s'appliquer dans certains cas.*

---

### Définition :

**Littoral** : Partie des lacs et cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau

**Ligne naturelles des hautes eaux (LNHE)**: Ligne séparant une zone à prédominance de végétaux terrestres d'une zone à prédominance de végétaux aquatiques. *Attention : d'autres définitions peuvent s'appliquer.*

**Revégétalisation des rives** : Techniques visant à implanter des espèces d'herbes, d'arbustes et d'arbres de type indigène et riverain, s'intégrant au milieu visé et dans le but d'accélérer la reprise végétale. Les arbustes doivent être plantés à une distance d'environ 1 mètre tandis que la distance pour les arbres est de 5 mètres.

**Rive ou bande riveraine** : Bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux, calculée de manière horizontale.

**Trouée** : Fenêtre aménagée dans la végétation par l'élagage et l'émondage des arbres sans qu'il y ait abattage.

**Règle générale pour la rive :**

- Le riverain a l'obligation de revégétaliser les 5 premiers mètres de la rive d'ici 24 mois suivant l'adoption du règlement, en décembre 2008, avec les trois strates végétales : herbes (sur toute la superficie), arbustes (à 1 mètre en quinconce) et arbres (à 5 mètres de distance).
- Il est interdit de tondre le gazon sur la totalité de la rive.
- Le dégagement de la végétation (incluant la tonte de pelouse) est autorisé autour des bâtiments sur une largeur de 2 mètres.
- Il est possible de faire une coupe d'assainissement d'arbre avec l'autorisation de l'inspecteur.

***Dispositions spécifiques lorsque la pente est inférieure à 30 % ou supérieure à 30 % avec talus de moins de 5 mètres de haut :***

a) La bande riveraine est de 10 mètres.

b) Il y a interdiction de débroussailler dans la bande riveraine ou d'entretenir de la végétation existante.

c) Il est permis d'aménager sans déblai ni remblai un ou plusieurs accès au cours d'eau d'une largeur maximale de 5 mètres au total. Voici un tableau illustrant la largeur permise de l'accès selon la largeur de la propriété à LNHE. Les accès doivent être recouverts d'un tapis végétal.

Largeur de la propriété à LNHE	Nombre d'accès permis	Largeur totale des accès
Plus de 30 m	Plusieurs	5
Entre 20 et 30 m	1	4
Entre 10 et 20 m	1	3
Moins de 10 m	1	2

***Dispositions spécifiques lorsque la pente est supérieure à 30% de façon continue ou avec un talus de plus de 5 mètres de haut :***

a) La bande riveraine est de 15 mètres.

b) Le riverain a droit à un aménagement d'un sentier sinueux de 1,2 mètres de largeur maximum sans remblai ou déblai avec tapis végétal **ou** un escalier de 1,2 mètres de largeur sur pieux ou pilotis, conservant la végétation en dessous de l'escalier. L'escalier ne contient aucune plateforme ou terrasse.

c) Le riverain a le droit d'aménager une trouée à travers de la végétation d'une largeur maximale de 5 mètres.

Pour connaître les détails des règlements, veuillez-vous référer aux règlements de la municipalité disponible à l'hôtel de ville ou sur son site internet :

[www.municipalite.amherst.qc.ca](http://www.municipalite.amherst.qc.ca), dans la section « Autres documents » ou en appelant à l'hôtel de ville au (819) 681-3372

Bonne journée!

**ANNEXE 3 :**  
**Plan de communication**

### **Plan de communication :**

- Rencontrer les citoyens à l'aide de porte-à-porte, des activités et des kiosques lors d'événements publics.
- Tenir les citoyens informés des initiatives municipales par rapport aux mesures touchant la protection des lacs via le bulletin municipal.
- Rassembler les informations des différents lacs de la municipalité sur le volet environnement de la municipalité d'Amherst.
- Écrire des articles dans les journaux des associations de lacs.
- Soutenir la FALMA à devenir un centre d'information et de référence sur les connaissances concernant les lacs.

**ANNEXE 4 :**  
Liste des dépliants distribués

<b>Nom du dépliant</b>	<b>Nombre distribué</b>
Vivre au bord de l'eau	10
Affiche Bande riveraine au travail!	40
Dépliant Bande riveraine au travail	40
Maison propre et jardin vert	15
Fleur d'eau visible	5
Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries	2
La bande riveraine, le bouclier des lacs	10
Protégeons les plans d'eau du Québec	5
Résumé des règlements municipaux	30
Formulaire de dons d'arbustes	60
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>